



Commentaire du FAFOA relatif à la convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale

La résolution adoptée le **27 novembre 2024** par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'établir une [Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale](#) représente une avancée significative dans la lutte contre les inégalités persistantes dans la gouvernance fiscale mondiale. Le FAFOA considère cette étape comme une opportunité cruciale de créer un système fiscal international inclusif qui donne la priorité à l'équité, à la transparence et à l'efficacité.

Le FAFOA salue le leadership du **Groupe africain** qui s'est fait le champion de cette initiative et a présenté avec succès la [Résolution 78/230](#), ouvrant ainsi la voie à des négociations qui débiteront en février 2025. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de notre plaidoyer en faveur d'une approche multilatérale qui permette à toutes les nations, et en particulier aux pays en développement, de participer sur un pied d'égalité aux décisions qui façonnent les règles fiscales mondiales.

Nous sommes ravis d'apprendre que deux premiers protocoles seront négociés en même temps que la Convention, pour couvrir : (i) l'imposition des revenus tirés de la prestation de services transfrontaliers dans un contexte d'économie numérisée ; et (ii) un domaine d'intervention à déterminer en février 2025, qui peut porter sur la fiscalité de l'économie numérique ; les mesures contre les flux financiers illicites liés à la fiscalité ; la prévention et la résolution des différends fiscaux ; ou la fraude et l'évasion fiscales par les personnes physiques à valeur nette élevée. Nous pensons que ces domaines d'intervention sont essentiels pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures et favoriser le développement durable en Afrique de l'Ouest.

Alignement avec les commentaires antérieurs du FAFOA

Le FAFOA a toujours soutenu les efforts visant à lutter contre les abus fiscaux au niveau mondial et à garantir une réglementation fiscale équitable. Dans ses commentaires sur l'[Avant-projet de la Convention-cadre des Nations unies](#), le FAFOA a souligné l'importance des protocoles portant sur : (i) la **réaffectation équitable des droits d'imposition**, en particulier pour les économies à ressources limitées ; (ii) le **renforcement des droits d'imposition du pays source** pour les bénéficiaires des multinationales et des services numériques ; (iii) le **renforcement des mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites**, qui drainent des ressources essentielles des économies africaines.

En outre, les observations du FAFOA sur le [projet de Termes de référence](#) ont renforcé la nécessité de négociations inclusives dans le cadre de la plateforme des Nations unies, marquant une rupture avec les processus historiquement exclusifs dominés par des plateformes telles que l'OCDE.

Implications pour les États membres du FAFOA

Cette initiative historique est énormément prometteuse pour les pays membres du FAFOA. En participant activement à ces négociations, les États membres peuvent : (i) **obtenir des droits d'imposition plus forts sur** les bénéfices réalisés dans leur juridiction ; (ii) **réduire les fuites de revenus** grâce à des mesures plus rigoureuses pour lutter contre les flux financiers illicites ; et **renforcer l'équité dans la gouvernance fiscale mondiale**, en faisant en sorte que les préoccupations des pays d'Afrique de l'Ouest soient prises en compte de manière adéquate dans les résultats des négociations.

Le FAFOA s'engage à continuer de soutenir ses États membres dans ce processus historique et attend avec intérêt un cadre qui reflète véritablement les principes d'équité et d'inclusion, favorisant le développement durable en Afrique de l'Ouest et au-delà.

 Plot 26, Sokode Crescent
Wuse Zone 5, FCT Abuja, Nigeria

 www.wataf-tax.org

 info@wataf-tax.org

 +234(0)706 711 3055
+234(0)815 641 0255